



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



COMMISSION GENERALE DES PECHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Deuxième session du Comité d'application

Rome, Italie, 25-26 février 2008

**ETAT DE LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS
DE LA CGPM PAR LES MEMBRES**

I. INTRODUCTION

1. Le présent document résume les informations reçues par le biais des rapports nationaux annuels sur la mise en oeuvre des décisions de la CGPM. Il est à rappeler que le Comité d'application a été établi en 2006 avec comme principale responsabilité d'examiner le respect des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission et de formuler à la Commission les recommandations nécessaires afin d'assurer leur efficacité. Le Comité sera également chargé d'identifier les actions à prendre lorsque les recommandations ne sont pas mises en oeuvre.

2. À sa trente-et-unième session, la Commission a convenu que le Secrétariat devra fournir un format type de rapport et devra préparer un projet de Résolution demandant aux Membres de transmettre leurs données avant la prochaine session annuelle. En conformité avec cette décision, le Secrétariat a préparé une proposition de format standard ainsi que le projet de résolution s'y rapportant (voir document COC2/2008/Inf.8).

II. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS REÇUES PAR LE SECRÉTARIAT

3. Les informations relatives à l'administration de la liste des navires habilités à pêcher dans la zone de la CGPM, telles que reçues par le Secrétariat, sont analysées dans le document COC2/2008/3. La situation relative à la réception et à la compilation des données est résumée de la façon suivante :

- Navires mesurant plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM
(Recommandation CGPM/2005/2).

4. La base de données de la CGPM relative au registre des navires de plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM compte actuellement (au 14/02/2008) 8,540 navires provenant de 16 pays (voir le tableau de synthèse en Annexe A). La qualité des données transmises par les pays varie et la période de pêche autorisée prise en considération, pour plus de la moitié des navires, est soit dépassée soit ne figure pas dans le rapport. Un outil électronique de communication des données a été

créé, garantissant ainsi une procédure standard et plus efficace pour la transmission des rapports et qui traite également les routines de validation automatique des données.

5. Le Secrétariat tient à souligner qu'afin de s'assurer de la validité de la source de la transmission, les Parties contractantes devraient nommer officiellement l'autorité/les autorités (si possible le nom de la/des personne(s)) habilitée(s) à transmettre les données relatives à la liste des navires autorisés. De plus, le Comité demande à la Commission de lui donner des instructions pour la publication de la liste sur le site Web de la CGPM, tout en considérant les questions de confidentialité des données contenues dans la Recommandation CGPM/2006/7 ainsi que les pratiques utilisées par d'autres organisations régionales de gestion des pêches.

- Liste de navires présumés avoir exercés des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de la CGPM (Recommandation CGPM/2006/4)

6. Aucun rapport sur les navires présumés avoir exercés des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de la CGPM n'a été transmis au Secrétariat pendant la période intersessions.

- Établissement d'une saison de fermeture pour la pêcherie de coryphène utilisant des dispositifs de concentration du poisson (DCPs) (Recommandation CGPM/2006/2)

7. Le Secrétariat a établi un formulaire standard pour la présentation des rapports annuels (disponible sur le site Web de la CGPM) en rapport avec l'Article 5 de cette Recommandation afin d'aider les Membres impliqués dans cette pêcherie à soumettre au Secrétariat un rapport annuel sur la mise en œuvre des mesures de gestion et de suivi spécifiées dans les Articles 1, 2 et 3.

8. Il est à noter que seulement quatre pays ont fourni un rapport sur la mise en œuvre de cette Recommandation et deux de ces pays (la Grèce-26/09/2007 et Chypre-15/10/2007) ont déclaré qu'ils la pêcherie de coryphène utilisant des DCPs n'étaient pas pratiquée dans leur pays. La Libye a signalé que la pêcherie de coryphène traditionnelle se pratiquait dans la période autorisée tel qu'indiqué dans la Recommandation.

- Mise en œuvre de la matrice statistique Tâche 1 de la CGPM (Résolution CGPM/31/2007/1)

9. À ce jour, le Secrétariat n'a reçu aucune donnée. Il convient de rappeler qu'un outil spécifique visant à faciliter la compilation de cette matrice a été mis à disposition par le Secrétariat. Cet outil a été testé et mis à jour pendant l'Atelier organisé par le Comité scientifique consultatif (CSC) pendant la période intersessions.

III. SYNTHÈSE DES RAPPORTS TRANSMIS AU SECRÉTARIAT

10. Jusqu'à ce jour (au 18/02/2008), seuls l'Algérie, le Japon et la Libye ont transmis au Secrétariat leurs rapports sur la mise en œuvre des décisions de la CGPM. Les informations n'ont pas été communiquées de façon standard. Il est important de souligner que le fait que les pays transmettent leurs rapports standards sur la mise en œuvre des décisions de la CGPM dans le délai prescrit est une condition préalable au bon fonctionnement du Comité d'application. Les informations reçues par les trois (3) Membres susmentionnés sont résumées dans le tableau ci-dessous.

11. Considérant le peu d'informations sur la mise en œuvre des décisions de la CGPM transmises par les Membres, il est impossible à ce stade de tirer des conclusions sur, notamment, l'application des mesures de conservation et de gestion dans la zone de la CGPM.

Référence de la mesure de la CGPM	Portée	Cadre politique, juridique ou institutionnel de mise en oeuvre
REC-GFCM/29/2005/2	Établissement d'un registre des navires mesurant plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM	<p>Algérie: La liste des navires autorisés a été transmise au Secrétariat de la CGPM.</p> <p>Japon: La liste des navires autorisés a été transmise au Secrétariat de la CGPM. Cette liste comprend tous les grands palangriers japonais. Le nombre de palangriers opérant actuellement dans la zone de la CGPM est de l'ordre de 15 navires (le nombre total de navires déclarés est 416).</p> <p>Libye: La liste des navires autorisés a été transmise au Secrétariat de la CGPM.</p>
REC-GFCM/30/2006/2	Établissement d'une saison de fermeture pour la pêcherie de Coryphène utilisant des Dispositifs de Concentration du Poissons (DCPs)	<p>Algérie: Pas de pêcherie ciblant la Coryphène en Algérie.</p> <p>Libye: La saison de pêche pour la Coryphène (<i>Coryphaena hippurus</i>), utilisant aussi bien les Dispositifs de Concentration de poisson (DCPs) et/ou tout autre dispositif associé aux engins de pêche, commence traditionnellement en Libye le 31 Août et se termine en décembre de chaque année. Cet arrangement de pêche est en conformité avec la recommandation de la CGPM GFCM/2006/2 qui interdit cette activité du 1^{er} janvier au 14 août. Des mesures sont prises, conformément aux mesures législatives actuelles, pour assurer l'adoption formelle les dispositions de la présente recommandation.</p>
REC-GFCM/30/2006/3	Établissement de zones de pêche restreintes afin de protéger les habitats sensibles en eaux profondes	<p>Algérie: Quelques Zones protégées ont été établies par le passé. Elles sont identifiées dans la législation nationale.</p> <p>Libye: La Libye n'est pas concernée étant donné que l'emplacement des zones de pêche restreinte recommandées se situe loin des eaux relevant de sa juridiction.</p>
REC-GFCM/30/2006/4	Établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche Illicites, Non Déclarées et Non Réglementées dans la zone de la CGPM.	<p>Algérie: Pas de navire identifié.</p> <p>Libye: Liste en cours de préparation selon le format produit dans le site Web de la CGPM. Elle sera transmise dès qu'elle aura été finalisée. Dans ce contexte, il est peut-être utile de rappeler que, dans le passé, un nombre considérable de navires battant pavillons de différentes nationalités ont été pris en train de pêcher sans autorisation dans les eaux relevant de la juridiction nationale libyenne. Des mesures effectives ont été prises à l'encontre des navires comprenant les poursuites, et l'imposition de mesures de sévérité conséquente.</p>
REC-GFCM/31/2007/1	Maillage des chaluts exploitant des espèces démersales.	<p>Libye: Le comité permanent ayant pour mandat d'examiner la loi actuelle régissant l'exploitation des ressources marines (c'est-à-dire la loi N° 14/1989) et ses dispositions techniques a rédigé un amendement à ladite loi et a incorporé cette recommandation parmi ses articles. Cependant, tous les amendements comprenant toute suppression et /ou ajouts doivent être approuvés par le Secrétariat de l'Agriculture, d'Élevage et des Ressources Marines avant sa mise en oeuvre.</p>
RES-GFCM/31/2007/1	Mise en oeuvre de la matrice statistique Tâche 1 de la CGPM.	<p>Algérie: Des difficultés ont été notées par le Service des statistiques pour compiler cette matrice. Il est souhaité de pouvoir changer la méthode actuelle de travail de manière à mieux répondre à cette tâche, tenant en compte les informations disponibles.</p> <p>Libye: Quelques indications concernant cette matrice ont été fournies (N. de navire par segment). L'information omise de la matrice – comme de besoin- sera transmise dès que chaque segment et/ou article est re-préparé et classé selon le format de la matrice de la CGPM.</p>

IV. ACTION SUGGÉRÉE PAR LE COMITÉ

12. Le Comité est invité à examiner l'état de la transmission des données et de fournir des directives pour les actions et suivis ultérieurs.



Annexe A

Transmission des données sur les navires autorisés à opérer dans la zone de la CGPM
 (Recommandation CGPM/2005/2)
 Au 19/02/2008

PAYS	DATE DE COMMUNICATION		NOMBRE DE NAVIRES	REMARQUES
	LISTE EXHAUSTIVE LA PLUS RÉCENTE	AMENDEMENTS		
Albanie	16/11/2006	07/01/2008	131	
Algérie	27/01/2008		544	
Bulgarie	22/01/2008	28/01/2008 30/01/2008 12/02/2008	29	
Croatie	22/10/2007		378	
Chypre	04/07/2007		18	
France	04/07/2007	03/12/2007	165	
Grèce	04/07/2007	11/01/2008	637	
Italie	17/07/2007	08/10/2007 11/01/2008	2211	
Japon	12/02/2008		416	Approx. 15 opèrent actuellement en Méditerranée (cf. rapport national)
Liban	27/08/2007		11	
Libye	16/01/2007		271	
Malte	04/07/2007	10/07/2007	57	
Maroc	07/01/2008		578	
Espagne	17/07/2007	23/07/2007 08/10/2007 11/01/2008	1066	
Tunisie	20/09/2006		761	
Turquie	06/12/2007		1267	
Total			8540	

Annexe B

Informations transmises par Malte sur la pêcherie de coryphène utilisant des dispositifs de concentration du poisson (DCPs)

	<p>Recommendation GFCM/2006/2 <i>Establishment of a closed season for the dolphin fish fisheries using Fish Aggregation Devices (FADs)</i></p>							
ANNUAL REPORTING FORM								
CORY-MLT2006								
		Reporting Authority MCFS						
<ul style="list-style-type: none"> • Country <input style="width: 150px;" type="text" value="Malta"/> • Year <input style="width: 50px;" type="text" value="2006"/> • Fishing period from <input style="width: 40px;" type="text" value="15"/> <input style="width: 60px;" type="text" value="August"/> to <input style="width: 40px;" type="text" value="31"/> <input style="width: 60px;" type="text" value="December"/> • Extension of fishing period into January of the following year? <input style="width: 50px;" type="text" value="No"/> • GSAs (of fishing operation) <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input style="width: 100%;" type="text" value="15 - Malta Island"/></td> <td style="width: 50%;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> </table> • Total landings (tonnes) <input style="width: 80px;" type="text" value="563.00"/> • Total transshipments (tonnes) <input style="width: 80px;" type="text" value="0.00"/> • System of collection and treatment of catch and effort data? <input style="width: 50px;" type="text" value="Yes"/> Specify: <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Fishmarket landings, catch assesment survey, census data/ questionnaire re number of FADs </div> 			<input style="width: 100%;" type="text" value="15 - Malta Island"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%;" type="text" value="15 - Malta Island"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>							
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>							
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>							
<p>OPTIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Number of vessels involved in the fishery <input style="width: 60px;" type="text" value="108"/> • Total GT of vessels involved in the fishery <input style="width: 80px;" type="text" value="1269.75"/> • Length range of vessels involved in the fishery (m) from <input style="width: 40px;" type="text" value="5.9"/> to <input style="width: 40px;" type="text" value="22.0"/> • Average length of vessels involved in the fishery (m) <input style="width: 80px;" type="text" value="10.98"/> • Estimated total catch (tonnes) <input style="width: 80px;" type="text" value="563.00"/> • Estimated total effort (number of FADs * number of fishing trips) <input style="width: 80px;" type="text" value="1235124.00"/> <li style="text-align: right;">CPUE <input style="width: 60px;" type="text" value="0.0005"/> • Average size of fish caught at the: <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">a) beginning of season (mm) <input style="width: 60px;" type="text" value="304"/></td> <td style="width: 50%;">b) end of the season (mm) <input style="width: 60px;" type="text" value="464"/></td> </tr> </table> 			a) beginning of season (mm) <input style="width: 60px;" type="text" value="304"/>	b) end of the season (mm) <input style="width: 60px;" type="text" value="464"/>				
a) beginning of season (mm) <input style="width: 60px;" type="text" value="304"/>	b) end of the season (mm) <input style="width: 60px;" type="text" value="464"/>							



Recommendation GFCM/2006/2
*Establishment of a closed season for the dolphin fish fisheries
 using Fish Aggregation Devices (FADs)*



ANNUAL REPORTING FORM

CORY-MLT2007

Reporting Authority

MCFS

- Country
- Year
- Fishing period from August to December
- Extension of fishing period into January of the following year?
- GSAs (of fishing operation)

<input type="text" value="15 - Malta Island"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
- Total landings (tonnes)
- Total transshipments (tonnes)
- System of collection and treatment of catch and effort data?
 Specify:

Fishmarket landings, catch assessment survey, census data/questionnaire re number of FAD's.

OPTIONAL

- Number of vessels involved in the fishery
- Total GT of vessels involved in the fishery
- Length range of vessels involved in the fishery (m) from to
- Average length of vessels involved in the fishery (m)
- Estimated total catch (tonnes)
- Estimated total effort (number of FADs * number of fishing trips)
- CPUE
- Average size of fish caught at the:

a) beginning of season (mm) <input type="text"/>	b) end of the season (mm) <input type="text"/>
--	--